Marché de Service / Prestations Intellectuelles

-

Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre de l'opération de Rénovation et d'Aménagement d'une salle de répétition aux Ateliers Berthier

Marché n° MP-26-DFG-073

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Version du 10/11/2026

Date et heure limite de remise des offres le mercredi 2 décembre 2026 à 12h00

La remise des offres devra s'effectuer à l'adresse Internet suivante :

https://operanationaldeparis.marches-publics.info/

MAITRISE D'OUVRAGE
Opéra national de Paris
(EPIC)

OPÉRA BASTILLE 120 rue de Lyon, 75012 Paris
PALAIS GARNIER 8 rue Scribe, 75009 Paris
OPERADEPARIS.FR
01 40 01 17 89

RCS PARIS B 784 396 079

TABLE DES MATIERES

Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION3
Article 2. DUREE DU MARCHE3
Article 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION3
3.1 Mode de consultation3
3.2 Représentant du pouvoir adjudicateur4
3.3 Modifications de détail au dossier de consultation4
3.4 Renseignements complémentaires demandés par les soumissionnaires4
3.5 Délai de validité des offres4
Article 4. TYPE DE MARCHE4
Article 5. REGIME DE PRIX4
Article 6. VARIANTES4
Article 7. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES4
Article 8. VISITE DU SITE4
Article 9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION5
Article 10. PRESENTATION DES CANDIDATURES5
Article 11. PRESENTATION DES OFFRES6
11.1 Groupement d'opérateurs économiques6
11.2 Contenu des offres à remettre6
Article 12. EXAMEN DES CANDIDATURES7
Article 13. ANALYSE DES OFFRES7
13.1 Examen des offres7
13.2 Critères de jugement des offres7
Article 14. NEGOCIATIONS8
Article 15. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES8
15.1 Remise des plis8
15.2 Formats de documents9
15.3 Outils requis pour faire une réponse électronique10
15.4 Types de certificat de signature10
15.5 Traitement des codes malicieux (virus)10
15.6 Copie de sauvegarde11
Article 16. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE11
Article 17. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT12
Article 18. ROCEDURES DE RECOURS12
Article 19. EGALITE ET DIVERSITE12

Type de marché :	MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
Référence du marché :	MP 26 DFG 073
Etablissement public émetteur, ci-après dénommé « l'Opéra » :	Opéra national de Paris 120 rue de Lyon 75012 PARIS

Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présente consultation concerne une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre de l'opération de Rénovation et d'Aménagement d'une salle de répétition aux Ateliers Berthier (75017) de l'Opéra National de Paris.

Le marché comporte une tranche ferme, une tranche optionnelle 1 et une tranche optionnelle 2 :

- **Tranche ferme :**
 - Suivi des phases d'Etudes sur l'ensemble du périmètre du projet (Rénovation et aménagement de l'ensemble des Halles)
 - Suivi des phases de Consultation des Entreprises et des Travaux de la Halle Centrale et Réaménagement des espaces supports de la Halle Est
- **Tranche optionnelle 1** :
 - Suivi des phases de Consultation des Entreprises et des Travaux de rénovation de la halle Ouest (toiture et sol)
- **Tranche optionnelle 2** :
 - Suivi des phases de Consultation des Entreprises et des Travaux de rénovation de la halle Est (toiture et sol)

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maitre de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 6,2 M€ H.T. (valeur de juillet 2026), répartie de la façon suivante :

- Tranche ferme : 4,1 M€ H.T.
- Tranche optionnelle 1 : 1,1 M€ H.T.
- Tranche optionnelle 2 : 1,0 M€ H.T.

Article 2. DUREE DU MARCHE

La durée globale prévisionnelle d'exécution des prestations est de **30 mois** (Études, travaux, hors parfait achèvement), dont :

- Pour la tranche ferme : 18 mois
- Pour la tranche optionnelle 1 : 6 mois
- Pour la tranche optionnelle 2 : 6 mois

La durée globale prévisionnelle ainsi que la durée d'exécution de la tranche ferme débuteront à compter de la notification du présent marché.

Les durées d'exécution des tranches optionnelles démarreront à compter de l'affermissement desdites tranches.

Les délais de chacune des phases de la mission sont détaillés au CCP.

Article 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Mode de consultation

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L. 2123-4 1° du code de la commande publique.

3.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Alexander NEEF, Directeur général de l'Opéra national de Paris, nommé par décret du 22 juillet 2026.

3.3 Modifications de détail au dossier de consultation

L'Opéra national de Paris se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4 Renseignements complémentaires demandés par les soumissionnaires

Pour toute information relative à cette procédure, les soumissionnaires sont invités à poser leurs questions sur le profil acheteur de l'Opéra, à l'adresse suivante : https://operanationaldeparis.marches-publics.info/ (onglet "poser une question" sur la page dédiée à la procédure).

Les renseignements devront être demandés au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres, et ce, afin de pouvoir adresser une réponse identique à tous les soumissionnaires.

3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à six (6) mois à compter de la date de remise des offres figurant en page 1 du présent règlement de consultation.

Article 4. TYPE DE MARCHE

Il s'agit d'un marché de services (prestations intellectuelles).

Article 5. REGIME DE PRIX

Le marché est traité à prix global et forfaitaire dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire.

Article 6. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 7. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaire aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

Article 8. VISITE DU SITE

Aucune visite n'est proposée dans le cadre de la présente consultation.

Article 9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces du dossier de la consultation sont disponibles sur le site Internet https://operanationaldeparis.marches-publics.info/

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque soumissionnaire.

Il se compose des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE),
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- le cahier des clauses particulières (CCP) et ses trois annexes.

Article 10. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats remettront les documents suivants au titre de leur candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'ils satisfont aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; NOTA : les candidats doivent produire les mêmes justificatifs fiscaux et sociaux concernant leur(s) cotraitants et/ou sous-traitant(s) le cas échéant

2° Le formulaire DC1 intitulé « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. Ce document doit être signé, soit par le candidat individuel, soit par tous les membres du groupement en cas de candidature groupée ; Le formulaire DC2 intitulé « Déclaration du candidat ou du membre du groupement » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement. Il n'a pas besoin d'être signé) ;

3° La copie du (des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire ;

4° Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires spécifique à l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5° Les références présentées au cours des trois dernières années, portant sur des opérations de même nature, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

6° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les 3 dernières années ;

7° Les certificats de qualifications professionnelles du candidat établis par des organismes indépendants permettant d'attester de ses capacités pour l'exécution du présent marché, ou tout autre moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

Les candidats devront transmettre leurs agréments ministériels en cours de validité prouvant la capacité des candidats à assurer des missions de coordination SPS (conformément à la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993) ou tout document équivalent pour les candidats étrangers.

8° Une description des équipements et moyens matériels dont le candidat dispose ;

Les imprimés DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

En cas de candidature sous forme d'un groupement d'entreprises, il est précisé que si le groupement remplit une seule lettre de candidature (DC1 ou équivalent), chaque membre du groupement devra produire tous les autres documents mentionnés ci-avant.

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

Article 11. PRESENTATION DES OFFRES

11.1 Groupement d'opérateurs économiques

Les candidats peuvent répondre à la consultation à titre individuel ou sous la forme d'un groupement momentané d'opérateurs économiques.

En cas de candidature en groupement d'opérateurs économiques, aucune forme juridique déterminée n'est imposée au groupement par le pouvoir adjudicateur au stade du dépôt de la candidature et de l'offre, conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du code de la commande publique.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

La personne publique souhaite ainsi se prémunir contre les risques d'une défaillance éventuelle de l'un des membres du groupement sur toute la durée du marché.

En application des dispositions de l'article R.2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément à l'article R2142-23 du code de la commande publique, les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

11.2 Contenu des offres à remettre

L'offre à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

1. L'**acte d'engagement (AE)** dûment complété et signé,
2. La **décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** dûment complétée et signée,
3. Le **cahier des clauses particulières** (**CCP)** signé, sans qu'aucune modification n'y soit apportée (sous peine de non-conformité de l'offre),
4. Un **mémoire technique**, de 9 pages maximum, organisé de la façon suivante :
 - Compréhension du projet

- Méthodologie et suivi
- Compétences et organisation

5. Un **mémoire environnemental**, de 4 pages maximum, organisé de la façon suivante :
 - Engagements environnementaux dans l'exécution de la mission
 - Engagements environnementaux dans la prévention des risques liés aux travaux de réhabilitation
6. Le récépissé numérique attestant de la remise du questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle », cf. 19 du présent RC.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Tous les documents remis par les candidats doivent être rédigés en français (ou faire l'objet d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté).

Article 12. EXAMEN DES CANDIDATURES

Niveau minimum de capacités :

- Minimum du CA, annuel, sur la moyenne annuelle des 3 derniers exercices : 90 K€

Les candidatures qui ne présentent pas ce niveau minimum de capacité seront éliminées.

Les garanties et capacités des candidats seront appréciées notamment au regard des références présentées, du chiffre d'affaires réalisé dans ce domaine et des effectifs de la société.

Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles, économiques et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance du marché ne seront pas admises.

Article 13. ANALYSE DES OFFRES

13.1 Examen des offres

Conformément à l'article R. 2152-1 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

13.2 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres conformes sera effectué sur la base des critères énumérés ci-après et pondérés comme suit.

1. **La valeur technique, notée sur 100 points, pondérés à 50%,** selon le mémoire technique du candidat, au regard des sous-critères suivants :

1.1 Compréhension des enjeux et maîtrise des risques : identification des risques liés à la coactivité, aux interventions successives des entreprises, à la configuration du site et aux contraintes de la réhabilitation – 40 points

1.2 Pertinence de la méthodologie et du suivi : pertinence des modèles de documents, préparation et actualisation du PGC SPS, inspections communes, suivi des mesures de prévention, tenue du registre-journal et suivi des observations, selon les missions confiées – 30 points

1.3 Pertinence des compétences et de l'organisation : adaptation de l'expérience sur des opérations comparables, disponibilité et organisation des remplacements – 30 points

2. **La valeur environnementale, notée sur 100 points, pondérés à 10%,** selon le mémoire environnemental du candidat, au regard des sous-critères suivants :

2.1 Prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exécution de la mission : limitation des déplacements, dématérialisation des livrables et organisation des interventions pour réduire leur impact environnemental, dans la mesure où ces éléments sont pertinents pour la mission – 50 points

2.2 Prise en compte des enjeux environnementaux dans la prévention des risques liés aux travaux de réhabilitation : appréciation de la méthodologie proposée par le candidat pour intégrer les risques liés aux opérations de dépose, de démolition et de réemploi des matériaux, ainsi que les risques d'exposition aux poussières, aux composés organiques volatils et substances dangereuses et les risques de coactivité associés – 50 points

3. **La valeur financière, notée sur 100 points, pondérés à 40%**

Appréciée au regard du montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Tout soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note totale minimale pondérée de 30/60 sur la valeur technique et la valeur environnementale sera éliminé sans que le critère relatif à la valeur financière de l'offre ne soit examiné.

Article 14. NEGOCIATIONS

L'Opéra national de Paris se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires ayant présenté les trois meilleures offres à l'issue de l'analyse technique, environnementale et financière. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, étant entendu que celle-ci n'a pas pour objet ou pour effet de modifier la substance de l'offre.

L'analyse des offres pourra évoluer en fonction du résultat des négociations.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de ces négociations.

Article 15. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

15.1 Remise des plis

La remise des pièces mentionnées aux articles 10 et 11 du présent RC se fera selon les modalités suivantes :

La remise des plis devra impérativement s'effectuer à l'adresse Internet suivante :

https://operanationaldeparis.marches-publics.info/, sur la page dédiée à la présente procédure ; avant les date et heure limites de réception indiquées en première page du présent document.

Heure : Fuseau horaire de référence GMT/UTC +1.

Le candidat doit prendre en compte le délai de transmission des plis sur le réseau internet, en fonction de la taille des documents, de ses propres capacités techniques et de raccordement à Internet.

Si le pli risque de dépasser 500 MO, il convient de contacter l'assistance AWS aux points de contacts indiqués ci-après, au minimum 48 H avant le dépôt du pli.

Les plis sont "hors-délai" et donc irrecevables, si leur téléchargement se termine après l'heure limite. Seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt. Cette attestation apparaîtra à l'écran et sera adressée par courriel.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par le candidat, seule la dernière offre remise sera ouverte.

En cas de difficulté, les candidats sont invités à contacter le support technique au 0892 14 00 04 ou à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'Opéra national de Paris à l'adresse suivante : https://operanationaldeparis.marches-publics.info, en suivant la procédure indiquée sur le site. L'adresse courriel enregistrée est essentielle : elle servira d'identifiant et sera le seul point de contact du candidat pour toutes les notifications relatives aux consultations auxquelles il participe.

L'espace fournisseurs (accessible sur https://operanationaldeparis.marches-publics.info) permet de télécharger les documents de consultation, déposer les candidatures ou offres dématérialisées, être informé du suivi de la procédure à laquelle le candidat participe, au moyen d'alertes.

En cas d'utilisation d'un filtre anti-spam, les adresses suivantes devront être placées dans le carnet d'adresse du candidat :

- courrier@aws-france.com
- entreprises@aws-france.com
- alertes-entreprises@aws-france.com
- support-entreprises@aws-france.com

15.2 Formats de documents

Pour chaque pièce, le candidat renseignera son nom et le nom de la pièce assorti du numéro de marché.

Les documents doivent être remis dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité :

- Traitement de texte (.doc, .rtf),
- Tableur (.xls),
- Diaporama (.ppt),
- Format Acrobat (.pdf),
- Images (.jpg, .gif, .png),
- dossiers compressés (.zip),
- Autocad lecture seule.

Les pièces financières doivent être remises en format tableur (.xls) et format Acrobat (.pdf).

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus. Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

L'Opéra se réserve le droit de convertir ultérieurement les formats des données et des pièces du marché dans lesquels ont été encodés les fichiers afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant notamment les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : exe, com, bat, pif, vbs, scr, msi, eml.

15.3 Outils requis pour faire une réponse électronique

Le candidat doit s'assurer qu'il dispose des outils listés ci-dessous sur son poste de travail pour être en mesure de déposer son offre électronique, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- une machine virtuelle Java* (JAVA, avec la version 1.7 ou 1.8. Java V 9 et plus ne sont pas supportés)

**Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (http://java.sun.com),*

- Navigateur recommandé : tous, sauf Internet explorer, sont en mode « JNLP »

15.4 Types de certificat de signature

Les offres et les candidatures doivent porter une signature électronique permettant d'identifier l'entreprise candidate et d'authentifier le signataire.

ATTENTION : Chaque pièce contractuelle devra être signée électroniquement, la signature unique du dossier zip contenant la candidature et l'offre ne suffit pas.

Il est de la responsabilité de l'entreprise de se procurer un certificat électronique afin de signer électroniquement son offre. Le certificat de signature reconnu sur la plateforme doit être référencé sur une des listes suivantes :

- http://www.lsti-certification.fr/ (FR)

- https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/trust-services-and-eidentification (EU)

La conformité du certificat utilisé pour être testé sur la page suivante :

- http://www.marches-publics.info/Test-Certificat.htm

Ce test permettra à la plate-forme d'identifier les certificats encore inconnus de celle-ci, et si c'est techniquement possible de le déclarer dans la base des certificats reconnus par AWS dans les 48 heures.

L'Opéra national de Paris attire l'attention des candidats sur le délai administratif demandé par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature. Il convient donc d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

15.5 Traitement des codes malicieux (virus)

En cas de détection lors de l'ouverture d'un dossier de son infection par un virus informatique, il sera procédé par l'Opéra national de Paris, à une tentative de réparation ; en cas d'échec, le dossier pourra être complété s'il s'agit d'un document relatif à la candidature et il devra être déclaré irrecevable s'il s'agit d'un document relatif à l'offre ; le candidat concerné sera informé de la situation et du résultat de la tentative de réparation.

L'Opéra national de Paris utilise l'antivirus « eTrust antivirus » de la Société Computer Associates, avec une fréquence de mise à jour quotidienne.

Si la récupération des documents n'est pas possible et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci pourra être ouverte par l'Opéra national de Paris.

15.6 Copie de sauvegarde

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde du pli électronique déposé sur le profil acheteur de l'Opéra national de Paris.

S'il utilise cette possibilité, la copie de sauvegarde sera envoyée impérativement dans les délais requis, soit sur support physique électronique (CD-ROM, Clé USB) soit sur support papier.

Cette copie doit obligatoirement :

- comporter la mention lisible : « COPIE DE SAUVEGARDE – INTITULÉ– NE PAS OUVRIR – NOM DU CANDIDAT »

- être remise sous pli scellé à l'adresse suivante :
 Opéra national de Paris – Service juridique et achats
 120, rue de Lyon
 75012 Paris

Les documents figurant sur ces supports doivent respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde ne pourra être ouverte par l'Opéra national de Paris qu'en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

L'Opéra national de Paris ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé pour son profil acheteur.

Article 16. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'Opéra national de Paris a mis en place une plate-forme de dématérialisation afin de contrôler automatiquement la régularité de ses fournisseurs au regard de la règlementation sociale et fiscale.

Le candidat déclaré attributaire devra ainsi produire dans un délai maximum de cinq jours ouvrés à compter de la demande qu'il aura reçue à l'issue de la sélection des offres : Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Un opérateur économique établi à l'étranger produit un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente dans son pays d'origine ou d'établissement.

- Une attestation de déclarations et de paiement délivrée par l'administration fiscale (la liasse 3666 volets 1 et/ou 2 et/ou 3, ou le NOTI 2 - http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires)

- L'attestation de vigilance ((URSSAF /MSA/ AGEFIPH)
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ;
- L'attestation de l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

Le candidat déposera ainsi les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sur la plateforme en ligne, mise à disposition gratuitement par l'Opéra national de Paris, à l'adresse suivante : https://app.provigis.com/login.

A défaut de transmission des pièces susmentionnées selon les modalités précisées, le marché sera attribué au candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne.

Article 17. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le financement est opéré sur les fonds propres de l'établissement.

Le délai dont dispose l'Opéra national de Paris pour procéder au paiement est de 30 (trente) jours, sauf suspension de droit, à compter de la date de réception par l'Opéra national de Paris de la facture envoyée en recommandé avec AR ou remise contre récépissé, par le Titulaire.

A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, sauf suspension de droit, le Titulaire pourra prétendre au versement d'intérêts moratoires au taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir, et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'élevant à 40 euros.

Article 18. ROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75004 PARIS (E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 – Adresse internet : http://paris.tribunal-administratif.fr

Article 19. EGALITE ET DIVERSITE

L'Opéra national de Paris est détenteur depuis 2018 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Il s'engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité professionnelle et l'inclusion, comme notamment :

- Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion des ressources humaines ;
- Un plan d'actions pluriannuel afin de progresser en matière d'égalité. L'Opéra national de Paris s'engage ainsi à lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, l'Opéra national de Paris souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Compte tenu de cette ambition, il est demandé aux candidats de remplir le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par le ministère de la culture. Il prend la forme d'un formulaire informatique disponible à l'adresse suivante :

https://minculture.sphinxonline.net/SurveyServer/s/MC-DirectionMetier8/Questionnaire-egalitediversite/questionnaire.htm

Les candidats transmettent obligatoirement le récépissé numérique délivré par le site internet au service juridique et achats de l'Opéra national de Paris.

Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur Titulaire s'engage à actualiser le questionnaire si l'Opéra national de Paris lui en fait le demande, dans les conditions fixées dans les documents du marché.
